



Longueuil, le 1^{er} février 2019

Objet : Demande d'accès n° 2006 80447 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 décembre dernier, concernant le 3950, boul. Sir-Wilfrid-Laurier à Saint-Hubert. Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Lettre du 29 octobre 2018 (2 pages);
2. Rapport d'analyse du 24 octobre 2018 (2 pages);
3. Lettre du 22 mai 2012 (2 pages);
4. Permis d'exploitation d'un système d'égout du 22 mai 2012 (1 page);
5. Permis d'exploitation d'un système d'aqueduc du 22 mai 2012 (1 page);
6. Rapport d'analyse du 22 mai 2012 (1 page).

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et en vertu de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-2).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay
Répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (10)

Longueuil, le 29 octobre 2018

Articles 53-54 de la L.A.D.
Articles 23-24 de la L.A.D.

V/Réf. : 159100033/Domaine Le Marquis
N/Réf. : 7330-16-01-0128201
401748948

**Objet : Prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire
sur le Domaine Le Marquis — Fermeture**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'autorisation datée du 1^{er} août 2017, reçue le 3 août 2017 et concernant le projet mentionné ci-dessus.

À la suite de l'analyse de votre demande, nous vous avons acheminé le 7 février 2018 un courriel vous invitant à nous transmettre des documents ou des informations complémentaires. Le 25 avril 2018, vous nous aviez transmis certaines des informations demandées et le 11 septembre 2018, nous vous avons transmis une lettre de rappel vous invitant à compléter les informations manquantes au plus tard le 12 octobre 2018. À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu les documents ou informations demandées.

Ainsi, nous vous informons que nous fermons votre demande.

Veillez prendre note que nous conserverons les documents présentés. Vous pourrez y faire référence si vous désirez présenter une nouvelle demande lorsque tous les documents manquants seront en votre possession.

Si vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à Monsieur Omar Ben Ndiaye, ing., que vous pouvez joindre au 450 928-7607, poste 395.

Nous désirons également vous aviser que les frais déjà acquittés couvrent le traitement de cette demande et que de nouveaux frais s'appliqueront pour la présentation d'une nouvelle demande. Vous pouvez consulter l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu

...2

de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'adresse Internet suivante :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm.

Enfin, nous vous rappelons qu'il ne vous est pas permis de réaliser ou d'exploiter votre projet avant d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Montérégie, secteurs agricole,
hydrique, municipal et naturel



Daniel Leblanc, ing., M.Sc. A.

DL/AT/at

c. c. :

Articles 53-54 de L.A.D.

RAPPORT D'ANALYSE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Requérant : KC PROPERTIES (GP) LIMITED (Keystone Communities)
2000-77, St Bloor W
Toronto (Ontario) M5S 1M2

Date : Le 24 octobre 2018

Objet : **Prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur le Domaine Le Marquis**

N/Réf. : 7330-16-01-0128201
401659637

Description du projet :

Une demande d'autorisation a été déposée le 3 août 2017 pour prolonger les réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire du parc de maisons mobiles « le domaine du Marquis », à Longueuil.

Suite à l'analyse du dossier, nous avons transmis au requérant une demande d'information le 7 février 2018 ainsi qu'une lettre de rappel le 11 septembre 2018. Les renseignements demandés n'ont pas été reçus.

Impacts sur l'environnement :

Sans objet

Implications pour le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) :

Sans objet

Implications pour l'hydrique :

Sans objet

Implications pour le Service industriel :

Sans objet

Autre information :

Sans objet

Recommandations :

Je recommande la fermeture du dossier et l'envoi d'une lettre de fermeture de la demande déposée.

AT/

Ahmed Tabit, ing.
Secteur municipal

Longueuil, le 22 mai 2012

KC Properties (GP) Limited
77, rue Bloor Ouest, suite 2000
Toronto (Ontario) M5S 1M2

N/Réf. : 7321-16-01-0003703 / 400924311

Objet : Permis d'exploitation d'aqueduc 1-152-W et d'égout 1-152-E

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre requête pour obtenir le transfert des permis d'exploitation pour les systèmes d'aqueduc et d'égout, datée du 26 avril 2012, reçue le 3 mai 2012 dûment complétée, je transfère au titulaire ci-dessus mentionné, conformément à l'article 32.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Q-2.), les présents permis d'exploitation détenus par Les maisons mobiles Le Marquis Ltée à l'égard des activités ci-dessous :

Services d'aqueduc et d'égout au 3950, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier,
ville de Longueuil, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante des présents permis d'exploitation :

- Requête pour obtenir le transfert d'un permis d'aqueduc ou d'égout, datée du 26 avril 2012, par Article 9 de la Charte des droits et libertés
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 1^{er} mai 2012, signée par Articles 53-54 de la L.A.D., concernant une demande de transfert de permis d'aqueduc et d'égout.

Direction régionale
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7755

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

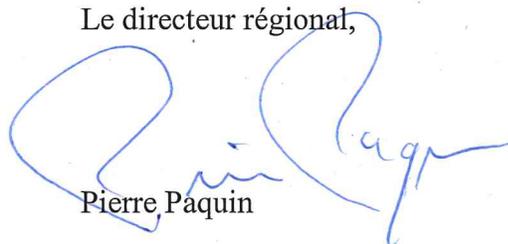
Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S
5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

Le taux d'abonnement, selon nos dossiers, est actuellement nul pour les services d'aqueduc et d'égout au sens du *Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout* (Q-2, r.21). Tout changement à ces taux doit être autorisé par le Ministre, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., chapitre Q-2, article 32.9.

En outre, ces permis d'exploitation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Le directeur régional,



Pierre Paquin

PP/CR

p. j.

c.c. Article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne
Article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne

**Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs**

Québec 

PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT

NUMÉRO : 7321-16-01-0003703 / 400924315

DÉTENTEUR : KC Properties (GP) Limited

ADRESSE : 77, rue Bloor Ouest, suite 2000, Toronto (Ontario) M5S 1M2

**LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'égout
dans la municipalité mentionnée ci-dessous :**

3950, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier,
ville de Longueuil, agglomération de Longueuil

Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.

**Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,**



**par : Pierre Paquin, directeur
Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie**

Longueuil, ce 22 mai 2012

**Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs**

Québec 

PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'AQUEDUC

NUMÉRO : 7321-16-01-0003703 / 400924319

DÉTENTEUR : KC Properties (GP) Limited

ADRESSE : 77, rue Bloor Ouest, suite 2000, Toronto (Ontario) M5S 1M2

**LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'aqueduc
dans la municipalité mentionnée ci-dessous :**

3950, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier,
ville de Longueuil, agglomération de Longueuil

Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.

**Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,**


**par : Pierre Paquin, directeur
Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie**

Longueuil, ce 22 mai 2012

RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : KC Properties (GP) Limited
77, rue Bloor Ouest, suite 2000
Toronto (Ontario) M5S 1M2

Date : Le 22 mai 2012

Objet : **Cession des permis d'exploitation pour les systèmes d'aqueduc et d'égout nos 1-152-W et 1-152-E détenus par Les maisons mobiles Le Marquis Ltée**

N/Réf. : 7321-16-01-0003703
400924297

Description du projet :

Une demande de cession des permis d'exploitation des systèmes d'aqueduc et d'égout a été déposée suite à l'acquisition, par le requérant, du parc de maisons mobiles Modlivco localisé au 3950, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans l'arrondissement Saint-Hubert à Longueuil.

Ce parc de maisons mobiles de 428 abonnés comporte des réseaux d'aqueduc et d'égout privés, soit un réseau de protection incendie et les réseaux d'aqueduc et d'égout domestique desservant les habitations. Les réseaux sont raccordés sur ceux de la Ville de Longueuil.

Les taux actuels pour l'aqueduc et l'égout sont nuls. Par contre, une tarification de 220,70 \$ annuellement était valide pour le réseau de protection incendie sur trois ans à partir du 19 septembre 2008. Présentement, la tarification est nulle puisqu'il n'y a pas eu d'approbation d'une nouvelle tarification. En effet, l'exploitant n'a pas fait approuver un nouveau tarif au capital résiduel à rembourser qui était prévue à 986 565,46 \$.

Impacts sur l'environnement :

Sans objet

Implications pour le contrôle

Le CCEQ devrait communiquer avec le requérant afin de mettre à jour l'information sur l'exploitant des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Implications pour l'hydrique :

Sans objet

Implications pour le Service industriel :

Sans objet

Autre information :

L'identité du requérant a été validée au registre des entreprises du Québec.

Le requérant a déposée une déclaration du demandeur en vertu de l'article 115.8 de la LQE. Aucun motif ne permet un refus de transfert des permis.

Recommandations :

Nous recommandons le transfert des permis 1-152-W et 1-152-E requis.



Camyl Roch, ing.
Secteur municipal